

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----ANNEE 1962 - N° 337 /PR/MEFP/DP.IMINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la constitution de la République du Dahomey ;
 VU la loi n°59-16/A.L.D. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre ;
 VU l'arrêté n°342I/DP du 21 Décembre 1956 portant création de la Direction du Personnel ;
 VU le décret n°233/PCM/DP du 23 Décembre 1959 portant nomination de M. TOHON en qualité de Directeur-Adjoint du Personnel ;
 SUR la proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Fonction Publique,

ORIGINAL I
 JORD I
 PR 15
 MEFP I
 Ministres 13
 FP I
 SF 5
 Trésor I
 CF I
 DP 2
 DI I
 Intéressé I

D E C R E T E

ARTICLE UNIQUE.- Est et demeure rapporté, pour compter du 1er Septembre 1962, le Décret n°233/PCM/DP. du 23 Décembre 1959, portant nomination de M. TOHON Georges, en qualité de Directeur-Adjoint du Personnel ./.

PORTO-NOVO, le II AOUT 1962

Par Le Président de la
 République,
 Le Ministre d'Etat, Chargé
 de la Fonction Publique,

[Signature]
H. M A G A.

[Signature]
 OKE ASSOGBA.-